

**ASSEMBLEE CITOYENNE
CONSEIL DE QUARTIER TERNES-MAILLOT**

L'accueil de la « jeune enfance » (de la crèche à la primaire) à #Ternes-Maillot

Le 10 mars 2022, à 19 h 10
École Colonel Moll – 16, rue du Colonel Moll

Élus et intervenants présents :

- Benjamin MALLO, adjoint au Maire du 17^e, en charge des entreprises, de l'emploi, du développement économique, du numérique et de l'urbanisme, délégué au quartier Ternes-Maillot ;
- Aline BESSIS, adjointe au maire du 17^e, en charge de la famille, de la petite enfance, du handicap et de l'égalité hommes/femmes ;
- Brigitte KAROUBI, Ancienne directrice de crèche, membre du Comté d'animation du CCQ Ternes-Maillot ;
- Karim AIT-BRAHAM, responsable de l'action éducative, pôle des affaires scolaires, circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance 16^{ème} et 17^{ème} arrondissements ;
- Jean-Philippe CLEMENT, directeur général adjoint des services de la Mairie du 17^e, en charge de l'espace public.



Introduction (Benjamin MALLO) :

Le quartier Ternes Maillot s'étend de la caserne de sapeurs-pompiers Champperret à la place de l'Étoile et à l'avenue des Ternes. Cette zone est actuellement fortement impactée par des travaux importants qui modifieront fortement le paysage urbain.

Un point d'étape sur l'avancée des travaux sera organisé le 31 mars 2022, à 17 h 30, dans l'immeuble de la FFB (Fédération Française du Bâtiment), rue du débarcadère. Ces informations figurent dans la newsletter de la mairie du 17^e arrondissement et bénéficieront d'un affichage.

Par ailleurs, le quartier Ternes Maillot va bénéficier du dispositif *Embellir votre quartier*, par le biais d'une enveloppe avoisinant 5 M€, ce qui permettra d'accroître la végétalisation et d'apaiser la circulation. Des

réunions seront organisées et les habitants du quartier seront amenés à s'exprimer et à se positionner vis-à-vis des propositions formulées par les services.

Pérennisation de la rue aux écoles – Colonel Moll (Jean-Philippe CLEMENT)

Les services de la voirie viennent d'achever l'élaboration du préprojet de pérennisation de la rue aux écoles de la rue du Colonel Moll. Aujourd'hui, la rue est fermée, ce qui est déjà intéressant pour les parents d'enfants fréquentant cette école. Cependant, elle reste très minérale et asphaltée. L'idée est donc de pérenniser cette rue avec des jardinières pleine terre.

Les actuelles places de stationnement seront occupées par des jardinières et les trottoirs seront mis à niveau. Un arrosage automatique sera installé pour éviter le dessèchement des végétaux et ceux-ci seront choisis par des paysagistes et des spécialistes de l'espace vert, en fonction de l'ensoleillement et de la situation de la rue.

La Ville a l'intention d'investir 530 k€ dans ce projet, dans le cadre d'*Embellir votre quartier*. Cela représente une création de 180 m² de surface végétalisée, soit près de 15 % de l'ensemble de la surface végétalisée du projet.

Des arceaux pour vélos et des points d'assises viendront compléter ce dispositif. Malheureusement, des contraintes de réseau ont empêché l'implantation de nouveaux arbres.

Un marquage ludique est également prévu et budgété. Il sera laissé à l'approbation potentielle d'un conseil de quartier et pourrait potentiellement introduire d'autres usages de la rue.

Les travaux devraient durer 8 à 10 semaines.

Il est fait état des problématiques de circulation et de stationnement qui ont été constatées à l'angle des rues Saint-Ferdinand et Colonel Moll, notamment du fait des livraisons.

Les dispositifs périscolaires dans le 17^e arrondissement et à Ternes Maillot (Karim AIT-BRAHAM)

La circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance (CASPE) des 16^e et 17^e arrondissements est un service déconcentré de la Ville de Paris qui gère les activités extrascolaires dans les écoles maternelles et élémentaires des deux arrondissements, notamment le 17^e.

La CASPE s'occupe de 35 crèches et de 73 écoles sur la totalité des deux arrondissements. Ces écoles deviennent des centres de loisirs le mercredi après-midi et lors des vacances scolaires. Le service est divisé en plusieurs pôles. Le pôle famille et petite enfance pilote les crèches, le pôle des affaires scolaires s'occupe des maternelles et des écoles élémentaires.

Enfin, il existe deux pôles support qui traitent les problématiques de logistique et les aspects RH.

Les services périscolaires sont mis en place par la Ville de Paris au sein de chaque école maternelle, élémentaire et polyvalente. Ils s'inscrivent dans la continuité des plans scolaires, à l'exception des mercredis après-midi et des vacances où les enfants sont accueillis, quel que soit leur lieu de scolarité.

L'interclasse – dit *cantine* – s'organise entre 11 h 30 et 13 h 30 et comporte deux enjeux. Outre la restauration *stricto sensu* qui induit un travail d'accompagnement et de sensibilisation, un aspect ludique permet d'inciter les enfants à se dépenser (jeu collectif, sports d'intérieur) et à se détendre (espace lecture).

Le service du soir – dit *étude* ou *goûter récréatif* en maternelle – s'organise entre 16 h 30 et 18 h 30. Les enfants

prennent leur goûter dans la cour de récréation pendant la première demi-heure. Ils bénéficient ensuite d'un accompagnement à la scolarité.

Par ailleurs, depuis la réforme des rythmes scolaires de 2013, un temps d'activité périscolaire est proposé le mardi et le vendredi, de 15 h 00 à 16 h 30, avec de nombreuses activités culturelles, sportives et artistiques. Concernant les écoles élémentaires, ce temps compte un certain nombre d'interventions d'associations extérieures qui enrichissent cette offre. Pour les maternelles, il s'agit essentiellement d'activités d'éveil linguistique et de jeu. Ces ateliers sont gratuits et s'inscrivent dans la continuité de l'école.

Les centres de loisirs s'organisent, les mercredis après-midi et durant les vacances scolaires, autour de thématiques mensuelles diverses incluant des activités sportives et culturelles.

Ces temps périscolaires sont régis et encadrés par la politique éducative municipale qui définit 7 grands axes : renforcer la fluidité et la continuité des parcours éducatifs, favoriser l'égalité et la réussite éducative de tous les enfants, renforcer l'inclusion des enfants, améliorer le bien-être de tous, développer la place et le rôle des familles, promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté et au développement durable, favoriser le travail collaboratif entre professionnels.

Les inscriptions aux divers services périscolaires de la Ville se font par internet, sur le site *Paris.fr* qui précise l'ensemble des tarifs, ou par voie postale.

La petite enfance et les différents modes de garde (Aline BESSIS et Brigitte KAROUBI)

Il est rappelé que si l'école est obligatoire, ce n'est pas le cas de la crèche pour laquelle la demande excède largement l'offre. La mairie du 17^e a souhaité prioriser les parents qui travaillent. Un guide « petite enfance » a été élaboré. Il communique des précisions sur les modalités d'inscription, les accompagnements et les modes d'accueil et établit des critères précis.

La mairie organise des réunions mensuelles pour présenter les différents modes d'accueil. En effet, outre la crèche collective, il y a également la crèche familiale, les assistantes maternelles, les auxiliaires familiales et d'autres accompagnements tels que la PMI (protection maternelle et infantile) et l'ensemble des services d'accompagnement à la parentalité telle que la *Cabane bleue*.

Les inscriptions se font dès le sixième mois de grossesse. Le dossier doit être adressé au service Familles de la mairie du 17^e. La confirmation de la naissance est obligatoire. À défaut, le dossier ne sera pas étudié par la commission. Il y a trois commissions par an : mai, septembre et décembre. La plus importante est celle du mois de mai.

Présidée par l'adjointe au Maire, cette commission est composée du chargé de mission petite enfance, d'un élu de l'opposition municipale, des coordinatrices de la CASPE, des responsables de structures associatives et privées, du médecin de territoire du service PMI et des services sociaux. Les décisions sont collégiales et chaque dossier est examiné avec soin.

L'inclusion des enfants à besoin particulier est également privilégiée par la mairie du 17^e. Pour les crèches associatives, où la mairie attribue des places, douze places sont réservées aux enfants en situation de handicap. Il s'agit d'une priorité pour le maire qui attache une grande importance à la situation familiale et médicale.

Le secteur Ternes Maillot ne compte pas assez d'établissements de petite enfance. Un certain nombre de projets vont voir le jour comme la surélévation de la crèche du 223 boulevard Pereire ou une demande d'intégrer en pied d'immeuble, au 89 boulevard Gouvion Saint Cyr, un établissement de petite enfance à la suite d'une préemption de la Ville de Paris.



**CONSEIL
DE
QUARTIER**

TERNES - MAILLOT

Le maire travaille conjointement avec la DFPE pour identifier le foncier disponible et souhaiterait que la Ville intègre la création de surfaces d'établissement de petite enfance dans sa politique de préemption d'immeubles.

Il est précisé que des capteurs de CO2 sont désormais installés dans toutes les crèches et écoles afin de surveiller les niveaux de pollution de l'air. Une attention toute particulière est portée sur ce sujet.

La séance est levée à 20 h 28.